

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/290/F/2021-2022
RELATIF A LA FOURNITURE DE L'APPAREIL D'HEMATOLOGIE (NFS)

Date de publication : 26/04/2022

Date d'ouverture : 09/05/2022

1. Objet

L'Hôpital de Ndora invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de l'Appareil d'hématologie (NFS).

2. Financement du marché

Les fonds nécessaires pour la fourniture faisant objet du présent avis d'appel d'offres proviennent des fonds propres de l'Hôpital.

3. Spécification du marché

3.1 La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

3.3 L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de Vingt (20) jours comptés à partir de la signature du contrat par toutes les parties.

4. Condition de participation

4.1 . La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Hôpital de Ndora, Province Cibitoke, Commune bukinanyana, Zone Kibaya moyennant le paiement de Trente Mille Francs Burundais (30 000Fbu) à verser sur le compte n° **07922520102-09** ouvert à la **BANCOBU** au nom de l'Hôpital de Ndora.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à

Monsieur le Directeur de l'Hôpital et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8.

6. Présentation de l'offre

6.1. L'offre sera accompagnée d'une garantie bancaire de soumission de trois cent mille de francs burundais (300.000 FBU). *Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.*

La non présentation de la garantie de soumission entraîne le rejet automatique de l'offre.

6.2. Les offres doivent être soumises à l'Hôpital de Ndora. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 09/05/2022 à 12h30.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 09/05/2022 à 9H 30 en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont :

10.1. Au niveau administratif et technique :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La Caution bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO ;
3. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR ;
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
6. Le Registre de commerce ;
7. Les spécifications techniques exigées

10.2. Au niveau financier :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. L'acte de soumission établie suivant le modèle en annexe ;
3. Le délai d'exécution.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments ci-haut entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à NDORA, le 17 / 04 / 2022

Dr NIYORUKUNDO Blaise Pascal

Médecin Directeur de l'Hôpital de NDORA

